

Délibération N° DEL-2022-017

Le lundi 21 mars 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 15 mars 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Benoît LASCoux, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

Absentes : Mme Olivia BOULANGER, Mme Mary-Line COINDAT

Dépôts de pouvoir : M. Henri LECLERE donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, Mme Christine MARRACHELLI donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Thierry BAILLET donne procuration à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Christelle BRUNET donne procuration à M. Guillaume VIENNOIS, M. Patrick DUBOIS donne procuration à Mme Claire MORY, M. Eric CORREIA donne procuration à M. Benoît LASCoux, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
31	31	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Corinne TONDUF est désignée secrétaire de séance.

Administration générale

1. Plan Santé " Dites...23 " : bonification de la bourse départementale / approbation du contrat

Rapporteur : Marie-Françoise FOURNIER

Par délibération en date du 14 février 2022, les membres du Conseil municipal ont voté à l'unanimité :

- la mise en place d'un partenariat avec le conseil départemental de la Creuse concernant l'aide aux études (bourse étudiante) et les actions de communication communes nécessaires à la mise en place de ce dispositif ;
- la mise en place d'une bonification de la bourse précitée en contrepartie d'une installation sur la commune selon le barème suivant :

Spécialité	Montant versé	Années d'étude
Médecine générale	200 euros /mois sur 3 ans	De la 7 ^{ième} à la 9 ^{ième} année
Dentaire	200 euros /mois sur 3 ans	De la 4 ^{ième} à la 6 ^{ième} année
Masso-Kinésithérapie	100 euros /mois sur 4 ans	De la 2 ^{ième} à la 5 ^{ième} année
Orthophonie	100 euros /mois sur 4 ans	De la 2 ^{ième} à la 5 ^{ième} année
Orthoptie	100 euros /mois	Pour la 2 ^{ième} et la 3 ^{ième} année
Sage-femme	100 euros/mois	Pour la 3 ^{ième} et 5 ^{ième} année

- l'inscription budgétaire de 16 000 euros en fonctionnement au titre de l'année 2022

Afin de finaliser ce dossier, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'acter le versement de cette bonification par le biais d'un contrat qui se trouve annexé à la présente délibération
- d'autoriser Madame le Maire à signer les contrats à intervenir

adoptée à l'unanimité
 FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
 POUR EXTRAIT CONFORME,
 LE MAIRE,



(Signature)
**Marie-Françoise
 FOURNIER**